



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DCM\_220816\_014**  
**SÉANCE DU MARDI 16 AOÛT 2022**

L'an deux mille vingt deux, le seize août à 17h20, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON – Maire.

Date de la convocation	10 août 2022
Nombre de conseillers en exercice	39
Nombre de présents	29
Nombre de pouvoirs	4
Nombre de votants	33
Suffrages exprimés	32

**Présents :**

LEBRETON Patrick ; MUSSARD Rose-Andrée ; MOREL Harry Claude ; LEJOYEUX Marie Andrée ; VIENNE Axel ; K/BIDI Emeline ; MUSSARD Harry ; HUET Marie-Josée ; LEBON David ; COURTOIS Lucette ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; LEVENEUR-BAUSSILLON Inelda ; LEBON Guy ; FULBERT-GÉRARD Gilberte ; KERBIDI Gérald ; HOAREAU Emile ; JAVELLE Blanche Reine ; NAZE Jean Denis ; HUET Henri Claude ; MUSSARD Laurent ; DAMOUR Colette ; AUDIT Clency ; COLLET Vanessa ; CADET Maria ; GEORGET Marilyne ; LEICHNIG Stéphanie ; HUET Mathieu ; FRANCOMME Mélanie ; LEBON Louis Jeannot

**Absents – Représentés**

LANDRY Christian représenté(e) par LEBRETON Patrick  
BATIFOULIER Jocelyne représenté(e) par VIENNE Axel  
MOREL Manuela représenté(e) par MUSSARD Harry  
HOAREAU Sylvain représenté(e) par LEJOYEUX Marie Andrée

**Absents**

HUET Jocelyn ; BENARD Clairette Fabienne ; DAMOUR Jean Fred ; GUEZELLO Alin ; K/BIDI Virginie ; LAW-LEE Dominique

**Secrétaire de séance**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur HOAREAU Emile, Conseiller municipal, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**OBJET : Jeu concours Ville de Saint Joseph « Années 80! Edition 2022 »**

**Le Président de séance expose :**

La Ville de Saint-Joseph souhaite programmer deux soirées de concerts les 9 et 10 septembre 2022 dans le cadre des « Années 80 - Edition 2022 » avec la venue de l'artiste Frédéric François.

Les concerts seront programmés sous la Halle François Mitterrand et le tarif de la place sera fixé à 10 euros.

Afin d'accroître la communication autour de cet évènement tout en permettant au public de bénéficier de places offertes, la Ville de Saint Joseph souhaite offrir 10 lots de 2 places à ses internautes.

Pour cela, elle souhaite organiser un jeu-concours totalement gratuit sur sa page Facebook. Il s'agira de demander aux internautes d'aimer la page de la Ville, la publication, de la commenter en inscrivant le nom d'une chanson de l'artiste.

Le jeu sera ouvert du 23 août 2022 à 12h00 au 6 septembre 2022 à 12h00.

Les modalités de ce jeu-concours sont décrites dans le règlement annexé à la présente note.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'autoriser l'organisation du jeu-concours intitulé « **Concert années 80 ! Édition 2022** » ;
- d'approuver le règlement du jeu-concours ci-annexé ;
- d'approuver la dotation telle que définie au règlement ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

---

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

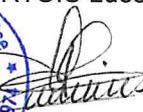
**Vu** la note explicative de synthèse n°14,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide, à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour – 1 abstention : M. LEBON Louis Jeannot) :**

**Article 1<sup>er</sup> .-** **D'AUTORISER** l'organisation du jeu-concours intitulé « Concert années 80 ! Édition 2022 ».

DCM\_220816\_014

- Article 2.-** D'APPROUVER le règlement du jeu-concours annexé à la présente délibération.
- Article 3.-** D'APPROUVER la dotation telle que définie au règlement.
- Article 4.-** D'AUTORISER le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.
- Article 5.-** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Le Maire	Le secrétaire de séance
L'élue déléguée COURTOIS Lucette  	HOAREAU Emile 

Acte rendu exécutoire  
par transmission en Préfecture le : 23 août 2022  
Et publication ou notification le : 23 août 2022  
Mise en ligne sur le site internet de la Ville le : 23 août 2022